

Délégation régionale Grand Ouest

Décision n° 2024/DS/DR\_001

**LE DELEGUE REGIONAL M. Frédéric DELALEU  
ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE GRAND OUEST**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;**

**Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;**

**Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;**

**Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,**

**Vu le décret de nomination du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.**

**Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission ;**

**Vu la décision DAJ 2018-112 du 1 janvier 2018 accordant délégation de pouvoir aux délégués régionaux ;**

**Vu la décision DAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;**

**Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;**

**Vu la décision SA/RJ/17-N13 du 12 décembre 2017 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;**

**Vu la décision DAJ 2018-94 nommant M. Frédéric DELALEU délégué régional et ordonnateur secondaire pour la délégation régionale Grand Ouest;**

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles de sa structure, le cas échéant dans le système d'information SAFIR, à :

Mariama Cherif DIALLO, Gestionnaire de Ressources externes,

- De constater les droits et les obligations de l'établissement,
- D'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses de la structure
- De liquider les recettes et d'émettre les ordres de recouvrer correspondants
- De signer ou valider tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de la délégation régionale Grand Ouest.

**Article 2 :** Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Grand Ouest ;

**Le Délégué Régional,  
Ordonnateur secondaire  
Frédéric DELALEU**



Nantes, le 20/12/2023

Délégation Régionale Inserm Grand Ouest

Déléataire : Nom et prénom Fonction	Durée contrat <i>le cas échéant</i>	Signature	Domaine
DIALLO Mariama Cherif Gestionnaire de Ressources externes			Article 1